

HABILITATION DE L'EESI A PERCEVOIR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour faciliter votre déclaration, voici les intitulés exacts de nos formations, tels qu'enregistrés sur la liste préfectorale présentant les organismes éligibles à la fraction « **Hors quota** » de la taxe d'apprentissage. Notre établissement est habilité à percevoir des contributions au titre des **catégories A et B**.

N'oubliez pas de saisir le **code de l'école**, élément indispensable au reversement à notre établissement !

Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) 134 rue de Bordeaux 16000 Angoulême 26 rue Jean Alexandre 86000 Poitiers Code : 08 609 02 N	DNA	Diplôme national d'art	Catégorie A
	DNSEP	Diplôme national supérieur d'expression plastique	Catégorie B
	MASTER	Master Bande Dessinée	Catégorie B

Contact : Catherine Beaudeau, c.beaudeau@eesi.eu